

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2025

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 2 mai 2025, salle de réunion de la mairie à 20 heures 30 sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Chantal COUILLEROT, Valérie GARNIER, Nathalie BERT, Anthony MARMEYS.

Secrétaire de séance : Pascal BAILLET.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

MODIFICATION DES STATUTS DE BRESSE LOUHANNNAISE INTERCOM'

Le maire expose que les obsèques avec crémation ne cessent de se développer, que les sites existants sont relativement éloignés et que les délais d'attente sont de plus en plus longs.

Il rappelle que, considérant que la nécessité d'un tel équipement sur le territoire de la Bresse Louhannaise semble nécessaire dans le cadre du service aux familles, le conseil communautaire de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé de proposer, lors de sa séance du 12 mars 2025, une modification de ses statuts afin d'inscrire une nouvelle compétence « construction, gestion et exploitation d'un crématorium ».

Cette modification étant subordonnée à une délibération concordante des conseils municipaux, le conseil municipal, après débat, approuve le transfert, au titre des compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire, de la compétence suivante « Construction, gestion et exploitation d'un crématorium » et approuve en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes BLI.

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le maire expose que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit que la répartition des sièges au sein du conseil communautaire doit être revue l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

Le maire rappelle que les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local à condition de délibérer avant le 31 août 2025.

Il précise que le 26 mars 2026, le conseil communautaire a émis un avis favorable à un accord fixant à 48 le nombre de sièges pour le mandat 2026/2030, ce qui permet une équité entre les communes de 1000 à 2000 habitants en leur permettant à chacune de disposer de 2 sièges.

Après examen des différents tableaux de répartition proposés, le conseil municipal décide de fixer à 48 le nombre de sièges selon la répartition suivante : LOUHANS 10

sièges, BRANGES et SORNAY 3 sièges, CUISEAUX, SAGY, ST USUGE, SIMARD et VARRENNES ST SAUVEUR 2 sièges et les 22 autres communes 1 siège chacune.

RESILIATION DU BAIL « LE TEMPS D'UNE CREPE ».

Le maire informe le conseil municipal qu'en date du 7 avril 2025, Mme FAES a émis le souhait de résilier à l'amiable le bail qui la liait à la commune pour des raisons personnelles et de santé.

Le conseil municipal après examen de la situation décide de répondre favorablement à cette proposition considérant qu'afin de régulariser les loyers non payés, Madame FAES s'engage par écrit à laisser à la commune tout le matériel présent à ce jour dans l'établissement (appareils de cuisine, tables, chaises, vaisselle) et dont un inventaire sera fait le mardi 6 mai à 11 heures lors de la remise des clés. Il est précisé également que Mme FAES se charge de toutes les dettes qui pourraient encore voir le jour (impôts, eau, électricité, gaz...).

Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion pour réfléchir au devenir de cet établissement.

POINT SUR TRAVAUX DE LA MAM.

Le maire informe le conseil municipal que les travaux ont débuté fin avril avec un peu d'avance avec l'opération de désamiantage.

Il précise que les réunions de chantier se dérouleront chaque lundi à 14 heures et que les travaux de démolition devraient commencer le mercredi 7 mai prochain.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE.

Le maire précise que les travaux de réfection de voirie retenus par la communauté de communes sont les suivants pour cette année :

Chemin de la Ferrière sur 335 m et Chemin Martin sur 360 m.

CITERNE INCENDIE.

Le maire fait part d'une réunion qui s'est tenue avec les sapeurs-pompiers de Louhans concernant l'installation d'une citerne souple de 60 m3 au hameau de Champ Bline.

Ce matériel serait mis en place sur une parcelle de terrain facilement accessible par les services de secours et mise à disposition par l'exploitant.

VISITE DES ELUS ALLEMANDS DE KIBO.

Le maire fait un résumé du week-end des 25, 26 et 27 avril au cours duquel la communauté de communes BLI a accueilli ses homologues allemands de la communauté de communes de KIBO. Il précise que Montagny a eu l'honneur de les recevoir le dimanche matin avec une visite du Fablab et une présentation de la Halle avant le déjeuner à la Maison du Temps Libre.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion de conseil municipal au vendredi 13 juin à 20 h 30.